

## **Séance publique du 17 octobre 2005**

### **Délibération n° 2005-3015**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Organisation d'un cycle de conférences**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine souhaite soutenir un cycle de sept conférences-débats en partenariat avec l'association Economie et humanisme sur le thème de la foire aux signes.

Ce cycle de conférences-débats s'inscrit dans le cadre de la démarche Lyon 2020, démarche qui vise à élaborer une vision métropolitaine permettant :

- d'une part, d'affirmer et de conforter l'image de la métropole lyonnaise dans le monde,
- d'autre part, de susciter une large adhésion des habitants et des acteurs à la dynamique de la métropole.

Sur l'horizon de ces préoccupations (à partir de quoi la métropole lyonnaise se rend-elle visible ? à partir de quoi les populations sont-elles en mesure de se reconnaître dans une cohésion originale ?), le cycle de conférences-débats devrait contribuer à une réflexion de fond sur la force de l'image, des signes et des modes de ritualisation, sur les emblèmes et les processus de symbolisation, dans une société caractérisée par la profusion des signes et de l'image.

Ce cycle, dont la première conférence est prévue pour octobre 2005, réunira des conférenciers de haut niveau. Parmi les intervenants pressentis, on peut citer messieurs Bernard Stiegler, Régis Debray, Maurice Agulhon, Magnien, Christian Bromberger, Michel Cazenave.

Chaque conférence pourrait être suivie d'une intervention en contrepoint d'un élu ou d'un acteur de l'agglomération, avant le débat avec le public.

Les conférences auront lieu dans la salle du Conseil de l'hôtel de Communauté, de 18 h à 20 h. Après chaque conférence une courte synthèse sera diffusée en fin de cycle et un dossier de capitalisation sera publié.

Le coût total de l'opération est fixé à 63 500 € TTC. Ce montant couvre l'intégralité des frais : honoraires des conférenciers, frais de déplacement et d'hébergement, recherche des conférenciers, animation des débats, rédaction des synthèses et du document de capitalisation finale, mise en page et impression du document final, mise en page et impression des affiches, etc.

Au terme du partenariat établi avec l'association Economie et humanisme, il est prévu que celle-ci réalise l'ensemble des tâches afférentes au montage, à la conduite et à la capitalisation du cycle, la Communauté urbaine attribuant une subvention d'un montant de 50 350 € versés à cette association ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Décide** de verser une subvention de 50 350 € pour la période d'octobre 2005 à octobre 2006, à l'association Economie et humanisme pour l'organisation et l'animation de sept conférences-débats, ainsi que la rédaction des documents de communication et de capitalisation afférents.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention de participation financière avec l'association Economie et humanisme.

**3° - Décide** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et 2006 - compte 657 480 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,